



1053 Bretigny, le 15 novembre 2007

MUNICIPALITE
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

PREAVIS N° 03/2007

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS AU CONSEIL GENERAL

Indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture d'électricité de 0,7 ct/kWh (R-Lus)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Fin 2006, le décret vaudois sur le secteur électrique a supprimé les ristournes versées aux communes pour les dédommagements liés à l'usage du sol. En contrepartie, le Conseil d'Etat a édicté un règlement permettant aux communes de prélever une indemnité communale liée à l'usage du sol de 0,7 ct/kWh. Les autorités législatives communales doivent se prononcer sur le fait de prélever ou non cette indemnité. Cette dernière couvre toute la consommation électrique de la commune, y compris les bâtiments communaux.

Pour la Commune de Bretigny-sur-Morrens, le montant des ristournes touchées était pour 2005 (comptes 2006) de 2'745.00 francs et la consommation totale de la commune de 2'482'107 kWh. L'estimation du montant de l'indemnité de 0,7 ct/kWh est donc de 17'375.00 frs. Par conséquent, on pourrait compter sur une recette supplémentaire de 14'630.00 francs pour la commune.

Pour 2005:

Volume distribué:	2'482'107	kWh
Ristourne perçue:	2'745	francs
Nouvelle indemnité:	$2'482'107 \times 0.007 = 17'375$	francs
Différence:	14'630	francs

En tenant compte du fait que la consommation des bâtiments et infrastructures publiques est aussi touchée par cette perception, le bénéfice pour la commune est encore moindre.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de ne pas introduire cette taxe. Celle-ci représenterait un impôt supplémentaire qui n'inciterait pas à une économie d'énergie et rapporterait peu à la collectivité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter la décision de la Municipalité de ne pas introduire la taxe sur l'usage du sol de 0,7 ct/kWh.

LA MUNICIPALITE